

TERMES DE REFERENCE

Développement selon l'approche basée sur les compétences (APC) de neuf (9) programmes de formation dans le secteur de l'industrie pharmaceutique

Objectif de l'activité	<p>Élaborer neuf (9) programmes de formation dans le secteur de l'industrie pharmaceutique selon :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le processus complet APC pour les filières de Formation Initiale (FI) ; • une déclinaison en Formations Qualifiantes (FQ) dérivées partiellement des FI correspondantes.
Périmètre : filières concernées et modalités	<p>Filières de formation initiale (FI) – Processus APC complet (35 H/J par programme) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • FI-1 : Technicien conducteur de ligne de conditionnement • FI-2 : Technicien conducteur de procédés de fabrication • FI-3 : Technicien spécialisé – Chef de ligne • FI-4 : Délégué médical <p>Filières de formation qualifiante (FQ) – Déclinaison à partir des FI (15 H/J par programme, sauf contrôle qualité « 20 H/J ») :</p> <ul style="list-style-type: none"> • FQ-5 : Opérateur de pesée • FQ-6 : Opérateur de préparation matériel • FQ-7 : Agent de conditionnement • FQ-8 : Délégué pharmaceutique • FQ-9 : Technicien contrôle qualité
Expertise nationale requise	<p>Expert 1 : Méthodologue APC et coordinateur de l'activité Expert 2 : Expert production Expert 3 : Expert Contrôle qualité Expert 4 : Expert digitalisation Expert 5 : Expert vente et conseil</p>
Expertise internationale d'appui technico-pédagogique	<p>Expert 1/A : Expert Référent technico-pédagogique métiers (IMT) Expert 2/A : Expert production (IMT) Expert 3/A : Expert contrôle qualité (IMT) Expert 4/A : Expert digitalisation (IMT)</p>
Lieu d'affectation	Rabat

Bénéficiaire	Département de la Formation Professionnelle (DFP/MIEPEEC)	
Volume d'intervention des experts nationaux	Expert 1: 90 H/J Expert 2: 80 H/J Expert 3: 20 H/J Expert 4: 30 H/J Expert 5 : 30 H/J	Volume total : 250 H/J
Volume d'intervention des experts internationaux	Expert 1/A: 42 H/J Expert 2/A: 42 H/J Expert 3/A: 15 H/J Expert 4/A: 15 H/J	Volume total : 114 H/J
Durée maximale	12 mois	
Responsable DFP	DCPSP/DPCP	
Autres experts concernés	Chef de projet	

TABLE DES MATIERES

1. CONTEXTE	4
2. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE	5
2.1. OBJECTIF.....	5
2.2. METHODOLOGIE PROPOSEE	5
2.3. LIVRABLES DE L'ACTIVITE	9
2.4. MODALITES DE REALISATION DES LIVRABLES :	10
2.5. ORGANISATION DE L'EXPERTISE ET REPARTITION INDICATIVE DE SON INTERVENTION	10
3. LOGISTIQUE ET DUREE	14
3.1. PILOTAGE	14
3.2. DEBUT DE L'ACTIVITE ET DUREE.....	14
4 PROFILS /QUALIFICATIONS.....	15

1. Contexte

La crise Covid a fait émerger le potentiel du Maroc à devenir un acteur qui compte dans le secteur pharmaceutique international, mais aussi l'importance de disposer d'une véritable souveraineté sanitaire pour le Royaume qui, pour atteindre ces ambitions, aura besoin de ressources humaines qualifiées.

Pour répondre à ces enjeux, le Département de la Formation Professionnelle et le Ministère de l'Industrie et du Commerce ont signé en avril 2021 avec la Confédération Générale des Entreprises du Maroc et la Fédération Marocaine de l'Industrie et de l'Innovation Pharmaceutiques (FMIIP) une Convention-cadre pour le développement de la formation professionnelle dans les métiers de l'industrie pharmaceutique. Cette convention prévoit notamment la création d'un institut de formation professionnelle dédié.

Une étude sectorielle a été menée en 2022-2023 afin de définir précisément les besoins de l'industrie en termes de compétences et les métiers prioritaires. Sur la base des conclusions et recommandations de cette dernière, une étude de dimensionnement technico-pédagogique de l'Institut de formation aux métiers des industries pharmaceutiques projeté, réalisée en 2023, avait défini les neuf (9) filières pour lesquelles vont être élaborés les neuf (9) programmes de formation objet de ces tdrs.

Pour ce faire, le Royaume du Maroc et l'Agence Française du Développement (AFD) ont signé en novembre 2023 une convention de crédit pour financer la création de l'Institut de formation aux métiers des industries pharmaceutiques (IFMIP). Dans ce cadre, L'AFD a mobilisé sa filiale Expertise France pour assurer l'assistance technique à la Maîtrise d'ouvrage pour appuyer la réalisation de ce projet. Cette dernière mobilise le groupe IMT, leader de la formation des métiers de l'industrie pharmaceutique en France, pour appuyer la réalisation du projet, notamment à travers sa contribution à l'élaboration des neuf (9) programmes de formation, en soutien aux experts nationaux qu'Expertise France compte mobiliser à cet effet, conformément aux présents tdrs.

De ce fait, ces derniers visent le recrutement d'une firme spécialisée en ingénierie et en pédagogie de formation, en mesure de mobiliser l'équipe des experts nationaux, au nombre de cinq, dont le méthodologue APC assurera la coordination de l'ensemble des activités technico-pédagogiques de la mission.

2. Description de l'activité

2.1. OBJECTIF

Cette assistance technique vise le développement selon l'approche basée sur les compétences des neuf (9) programmes de formation dans le secteur de l'industrie pharmaceutique, susvisés.

L'ensemble des prestations, objet des présents tdrs, doivent se référer au cadre et aux guides méthodologiques (version 2015) pour le développement des programmes de formation selon l'APC, ainsi que le rapport de validation de la mise à jour dudit cadre méthodologique, produit en décembre 2018.

Pour une meilleure optimisation de la durée globale de leur production, cette dernière sera réalisée selon :

- le processus complet APC pour les filières de Formation Initiale (FI) ;
- une déclinaison en Formations Qualifiantes (FQ) dérivées partiellement des FI correspondantes.

2.2. METHODOLOGIE PROPOSEE

L'offre de formation de l'IFMIP est structurée en 4 filières de formation initiale et en 5 filières de formation qualifiante, adossées aux métiers de l'industrie pharmaceutique.

Les prestations demandées seront réalisées et consacrées au développement/adaptation des neuf (9) programmes de formation suivants, selon l'approche par compétence (APC) :

Métiers	Filières de formation
Formation initiale	
Métier 1	Technicien conducteur de ligne de conditionnement (Adaptation)
Métier 2	Technicien conducteur de procédés de fabrication (Adaptation)
Métier 3	Technicien Spécialisé Chef de ligne (Adaptation)
Métier 4	Délégué médical (Développement)
Formation Qualifiante	
Métier 5	Opérateur de pesée (Adaptation)
Métier 6	Opérateur de préparation matériel (Adaptation)
Métier 7	Agent de conditionnement (Adaptation)
Métier 8	Délégué pharmaceutique (Développement)
Métier 9	Technicien contrôle qualité (Adaptation)

Pour optimiser l'élaboration des programmes de formation, les métiers sont regroupés par domaine :

Domaines	Formation initiale	Formation qualifiante
Métiers de la vente et du conseil	Délégué médical	Délégué pharmaceutique
Métiers de la production	Technicien conducteur de ligne de conditionnement	Agent de conditionnement
	Technicien conducteur de procédés de fabrication	Opérateur de pesée Opérateur de préparation matériel
	Technicien Spécialisé Chef de ligne	
Métiers de la qualité		Technicien contrôle qualité

En accord avec la stratégie nationale Digital Morocco 2030, la réforme de la formation professionnelle 2015-2030, la loi-cadre n° 51-17, ainsi que la « Feuille de route de l'emploi 2030 », qui visent le développement de la formation à distance et son intégration progressive dans le dispositif national, une attention particulière sera accordée au Digital Learning dans ces programmes, afin de s'assurer que l'IFMIP pourra à termes :

- Élargir l'accès à la formation, y compris pour les professionnels en activité ;
- Faciliter l'actualisation des contenus selon l'évolution des normes et pratiques ;
- Accompagner la modernisation du système de formation professionnelle ;
- Se positionner comme un acteur moderne et innovant du Digital Learning ;
- Faire du Digital Learning un levier économique durable via la formation continue ;
- Centraliser les ressources sur une plateforme sécurisée assurant un suivi et une évaluation transparente ;
- Capitaliser sur l'expérience du Groupe IMT en Digital Learning pour déployer une plateforme crédible et efficace, tout en limitant les risques techniques et pédagogiques.

Les phases prévues pour cette assistance technique se présentent comme suit :

Phase 1 : Elaboration des référentiels métiers¹ et des projets de formation pour les 4 métiers en formation initiale

Cette phase consiste à l'élaboration, selon l'approche par compétence, des référentiels métiers et des projets de formation, en respectant les étapes suivantes :

¹ L'intitulé définitif de chacune des fonctions de travail objet de la présente assistance technique sera arrêté après la réalisation des référentiels métiers.

- Cadrage de l'intervention à travers la définition du plan de travail, du calendrier, des règles de validation et des responsabilités de chaque expert engagé dans l'élaboration de ces programmes de formation ;
- Réalisation d'enquêtes auprès des professionnels des secteurs concernés, pour la collecte d'information sur tous les métiers en question pour établir un portrait le plus exhaustif possible permettant la description desdits métiers ;
- Elaboration des référentiels métiers ;
- Organisation d'un focus group par domaine (à raison d'une demi-journée par métier ou par couple de métiers « FI/FQ ») permettant la validation des référentiels-métiers par les professionnels du secteur ;
- Elaboration des projets de formation ;
- Organisation d'un atelier par domaine (à raison d'une demi-journée par métier ou par couple de métiers « FI/FQ ») permettant la validation des projets de formation par les professionnels du secteur et les représentants du milieu de la formation ;
- Présentation des référentiels-métiers et des projets de formation et validation par les membres du Comité Technique.

Pour réaliser les activités prévues dans cette phase, les experts se référeront aux guides produits par l'Administration et les documents mis à leur disposition par IMT via Expertise France. Il s'agit des :

- **Guide d'analyse de situation de travail et de production d'un référentiel de métier selon l'APC ;**
- **Guide d'élaboration et de production d'un projet de formation selon l'APC.**

Phase 2 : Elaboration/adaptation des 4 programmes de formation initiale

Cette phase consiste en :

- Elaboration des programmes de formation ;
- Présentation des programmes de formation et validation par les membres du Comité Technique.

Pour réaliser cette phase, les experts se référeront au **Guide d'élaboration et de production d'un programme de formation selon l'APC** produit par l'Administration et les documents mis à leur disposition par l'IMT via Expertise France. Par ailleurs, ils utiliseront les programmes de l'IMT correspondants.

Phase 3 : Elaboration des guides d'accompagnement (référentiel d'évaluation, guide d'organisation pédagogique et matérielle) pour les 4 métiers

Cette phase consiste en :

- Élaboration des référentiels d'évaluation permettant l'évaluation des compétences métiers ;
- Élaboration des Guides d'Organisation Pédagogique et Matérielle, permettant l'accompagnement des gestionnaires des établissements de formation pour la mise en œuvre de la formation ;
- Présentation des guides et validation par les membres du Comité Technique.

Pour réaliser les activités prévues dans cette phase, les experts se référeront aux guides produits par l'Administration et les documents mis à leur disposition par IMT via Expertise France. Il s'agit du :

- **Guide d'élaboration et de production d'un référentiel d'évaluation selon l'APC ;**
- **Guide d'élaboration et de production d'un guide d'organisation pédagogique et matérielle selon l'APC.**

Dans le cas du mode apprentissage ou alterné, un livret d'apprentissage/alterné doit également être élaboré pour expliciter les particularités de ce mode qui doivent être prises en compte dans l'élaboration des productions avec l'établissement.

Phase 4 : Elaboration programmes de formation pour les 5 métiers de la formation qualifiante

- Elaboration des programmes de formation des 5 métiers destinés à la formation qualifiante ;
- Présentation des programmes de formation et validation par les membres du Comité Technique.

Après la phase 3, il sera procédé à l'élaboration du programme de formation pour chaque filière de la formation qualifiante, constituant un document de synthèse des cinq productions réalisées selon l'Approche Par Compétences (APC), dans les trois phases sus mentionnées, à savoir :

- Référentiels métiers ;
- Projets de formation ;
- Programmes de formation initiale ;
- Référentiel d'évaluation ;
- Guide d'organisation pédagogique et matérielle (GOPM).

Phase transversale : Digitalisation et structuration de la formation- hybride

Cette dernière phase transversale sera consacrée à la réalisation des activités suivantes, de façon coordonnée avec les trois phases précédentes, conformément au **modèle ADDIE** (Analysis, Design, Development, Implementation, Evaluation) :

- Identification et cartographie des compétences digitalisables ;
- Choix des modalités hybrides ;
- Définition des volumes « présentiel/distanciel » ;
- Identification des outils technologiques nécessaires (LMS, classes virtuelles...) ;
- Elaboration d'un guide transversal "IFMIP/Digital Learning " ;
- Elaboration du plan de conception ultérieure des contenus numériques.

Cette phase est appelée à structurer le modèle hybride, mais ne comprend pas la production détaillée des contenus numériques, prévue dans la phase de la mise en œuvre de la formation au sein de l'IFMIP.

2.3. LIVRABLES DE L'ACTIVITE

Le méthodologue APC, coordinateur de l'activité, veillera sur l'élaboration et la validation des livrables suivants (5 livrables pour chacune des 4 filières en formation initiale et 1 programme de formation pour chacune des 5 filières en formation qualifiante) :

Mode de Formation	Livrables	Phase	Validation
Formation initiale (4 filières)	Référentiel Métier (RM)	Phase 1	Professionnels/Comité Technique (CT)
	Projet de formation (PF)		Professionnels et représentants du milieu de la formation/CT
	Programme de formation (PRF)	Phase 2	CT
	Référentiel d'évaluation (RE)	Phase 3	CT
	Guide d'organisation pédagogique et matérielle (GOPM)		CT
Formation qualifiante (5 filières)	Programmes de formations qualifiantes	Phase 4	Professionnels/CT
Formation initiale & formation qualifiante	- Guide transversal « Digital Learning (Architecture hybride, standards LMS, modalités distancielles)	Phase transversale digitalisation	CT

	<ul style="list-style-type: none"> - Annexe digitalisation par filière (Cartographie des compétences digitalisables) - Note technique : exigences techniques (Spécifications plateformes et outils) 		
--	---	--	--

2.4. MODALITES DE REALISATION DES LIVRABLES :

Le processus de réception, d'analyse et de validation des livrables susmentionnés se réalisera conformément aux dispositions du Manuel des procédures de gestion du projet de création de l'IFMIP, à savoir :

- L'assistance technique (AT) s'assure de la bonne exécution de la mission par le prestataire de service, met à disposition la logistique nécessaire, et facilite les connexions avec l'ensemble des parties prenantes.

Afin de ne pas ralentir la bonne mise en œuvre de la mission et assurer que le contrat du prestataire mobilisé puisse être géré efficacement, le processus de validation des livrables est défini comme suit :

1. L'AT transmet au Chef de file concerné les livrables mentionnés dans les TdR pour avis.
2. Le Chef de file dispose d'un délai de 15 jours pour émettre des commentaires sur les livrables.
3. Dans le cas où des commentaires sont émis dans les temps impartis, l'AT dispose de 15 jours pour prendre en compte les commentaires et soumettre une version amendée au Chef de file.
4. Après réception de la version amendée, le Chef de file dispose de 7 jours pour signaler qu'il considère que certains commentaires n'ont pas été pris en compte de manière appropriée, en précisant quel commentaire et en quoi il n'a pas été pris en compte.

Dans le cas où l'AT et le Chef de file ne parviennent pas à s'entendre sur la finalisation d'un livrable, l'AT met en place une réunion ou un atelier qui permettra de présenter en détail le livrable, mieux cerner les divergences et établir un plan d'action pour parvenir à sa finalisation.

L'offre technique des soumissionnaires prendra en considération les présentes modalités.

2.5. ORGANISATION DE L'EXPERTISE ET REPARTITION INDICATIVE DE SON INTERVENTION

La mission mobilisera une équipe disciplinaire composée d'experts nationaux et d'experts internationaux du Groupe IMT. L'organisation de l'expertise repose sur un

principe de co-ingénierie de formation et pédagogique visant à combiner la connaissance du contexte nationale et des dispositifs de formation professionnelle avec l'expertise internationale dans les métiers de l'industrie pharmaceutique.

La digitalisation des dispositifs de formation constitue un axe transversal de la mission. Elle est intégrée à l'ensemble des phases d'élaboration des programmes selon l'approche par compétences (APC), et non traitée comme une activité indépendante. Les deux experts, national et international, en digitalisation interviendront ainsi, à chaque étape du processus, de manière coordonnée et complémentaire, afin d'identifier les opportunités d'hybridation des formations, de structurer les contenus digitalisables et de contribuer à la conception d'un modèle pédagogique intégrant le digital learning.

2.5.1. Principe de co-construction des programmes de formation

Les programmes de formation seront élaborés selon une démarche de co-construction associant les experts nationaux, les experts internationaux du Groupe IMT et les professionnels du secteur pharmaceutique.

Les experts nationaux assureront, principalement :

- L'analyse du contexte national et du dispositif de formation professionnel ;
- La conduite des enquêtes métiers et l'organisation des ateliers sectoriels ;
- L'adaptation des contenus pédagogiques aux réalités du secteur pharmaceutique marocain.
- La rédaction des référentiels métiers, des projets de formation, des programmes de formation, du référentiel d'évaluation, du GOPM.

Les experts du Groupe IMT apporteront leur expertise en matière de :

- Organisation industrielle et de pratiques professionnelles dans l'industrie pharmaceutique ;
- Standards internationaux de production et de qualité pharmaceutique ;
- Participation aux enquêtes métiers et aux ateliers sectoriels ;
- Structuration pédagogique des formations techniques du secteur ;
- Conception de dispositifs de formation intégrant les exigences industrielles.

2.5.2. Principe de co-rédaction des livrables

Les livrables seront produits selon un principe de co-rédaction structurée entre les experts nationaux et les experts internationaux.

Dans ce cadre :

- Les experts nationaux assureront la rédaction initiale de toutes les productions ;

- Les experts du Groupe IMT contribueront à l'enrichissement technique des contenus et à l'intégration des standards industriels ;
- Les livrables feront l'objet de cycles d'échanges et de consolidation entre les experts avant leur validation.

2.5.3. Répartition schématique des activités opérationnelles des experts

Cette répartition, donnée à titre indicatif, se présente comme suit :

❖ **Méthodologue APC, coordinateur :**

- Coordination globale et pilotage méthodologique ;
- Garantie de conformité de l'APC ;
- Harmonisation inter-filières ;
- Validation interne avant Comité Technique.

❖ **Référent technico-pédagogique IMT**

- Supervision technique des contributions IMT ;
- Intégration des standards internationaux (BPF/GMP) ;
- Alignement avec les pratiques industrielles internationales ;
- Transfert d'expertise vers l'équipe nationale.

❖ **Experts nationaux métiers :**

- Conduite des entretiens et focus groupes avec les professionnels du secteur pharmaceutique ;
- Adaptation des contenus pédagogiques ;
- Rédaction des référentiels métiers et des programmes de formation ;
- Co-rédaction avec IMT des composantes techniques.

❖ **Experts IMT**

- Co-rédaction des chapitres relatifs aux standards et normes de l'industrie pharmaceutique ;
- Structuration technique des contenus
- Participation active aux ateliers structurants ;
- Validation technique des référentiels.

❖ **Experts Digitalisation (national/IMT)**

- Identification des compétences digitalisables ;
- Définition des modalités de formation hybrides (blended learning) ;
- Contribution à la structuration des programmes (phase 2) ;
- Appui à l'élaboration des guides pédagogiques (phase 3) ;
- Élaboration du guide transversal de digital learning pour l'IFMIP et de ses annexes spécifiques par filière de formation ;
- Appui aux ajustements issus des premières validations.

2.5.4. Répartition indicative des H/J de l'expertise par phase :

La répartition, par phase, du volume d'intervention de chaque membre de l'équipe des experts nationaux sera précisée à travers l'offre technique des cabinets spécialisés en ingénierie pédagogiques soumissionnaires à l'appel d'offres y afférent, sur la base des volumes totaux suivants, et fera l'objet d'une validation par le Comité Technique lors

de la phase de cadrage. Il en sera de même pour l'équipe IMT dans le cadre de sa coordination préalable avec le prestataire retenu, dont le méthodologue APC aura la charge de la coordination globale de l'intervention de ces deux équipes.

Volume total d'intervention des experts nationaux						Volume total d'intervention IMT			
250H/J						114H/J			
Phases	E1	E2	E3	E4	E5	E1/A	E2/A	E3/A	E4/A
Phase 1									
Phase 2									
Phase 3									
Phase 4									
Phase « digitalisation »	transversale								
H/J par Expert	90	80	20	30	30	42	42	15	15

- E1 : Méthodologue, coordinateur - E1/A : Référent technico-pédagogique
- E2 : Production - E2/A : Production
- E3 : Contrôle qualité - E3/A : contrôle qualité
- E4 : Digitalisation - E4/A : Digitalisation
- E5 : Vente et conseil

3. LOGISTIQUE ET DUREE

3.1. PILOTAGE

L'Administration instituera un Comité Technique, chargé du suivi, de la mise en œuvre du projet, ainsi que la validation des livrables. Ce comité, présidé par le Directeur de la Direction de la Coordination Pédagogique et du Secteur Privé ou son représentant, sera composé du :

- Représentant de la Direction de la Planification et de l'Évaluation
- Chef de projet de l'AT et experts (méthodologues et métiers) concernés
- Directrice exécutive de la FMIP ou son représentant
- Partenaires concernés : représentants du ministère de la santé, du ministère de l'industrie et du commerce, de l'ANAPEC

Le comité se réunit pour le lancement du projet, la mise au point de l'état d'avancement du projet et pour la validation des livrables. Il peut également se réunir à chaque fois qu'il s'avère nécessaire.

3.2. DEBUT DE L'ACTIVITE ET DUREE

La durée globale de l'activité est fixée, au **maximum**, à douze (12) mois.

Phases	Durée
Phase 1 : Elaboration des référentiels métiers et des projets de formation pour les 4 métiers en formation initiale	4 mois du calendrier
Phase 2 : Elaboration/adaptation des 4 programmes de formation initiale	3 mois du calendrier
Phase 3 : Elaboration des guides d'accompagnement (référentiel d'évaluation, guides d'organisation pédagogique et matérielle) pour les 4 métiers en formation initiale	2 mois du calendrier
Phase 4 : Elaboration des programmes de formation pour les 5 métiers de la formation qualifiante	3 mois du calendrier
Phase transversale « digitalisation »	Axe intégré à l'ensemble des 4 phases

Le délai d'exécution commencera à courir à compter de la réunion de démarrage organisée avec le Comité Technique en charge du suivi.

4 PROFILS /QUALIFICATIONS

L'équipe chargée de l'élaboration des programmes de formation sera constituée des neuf (9 experts) susmentionnés.

Le profil et les qualifications à remplir par les experts se présentent comme suit :

EXPERT	PROFIL
Experts nationaux	
E1 : Méthodologue APC et coordinateur de l'activité	<ul style="list-style-type: none"> – Qualifications et compétences (Diplôme requis) : Bac + 5 ou plus – Avoir une certification en lien avec l'ingénierie pédagogique basée sur les compétences – Expérience dans l'élaboration/adaptation des programmes de formation professionnelle selon l'approche par compétences (APC) – Avoir une expérience en tant que chef de projet pour au moins trois (3) projets dont au moins 1 projet en lien avec l'ingénierie de formation – Expérience dans l'encadrement des équipes
E2 : Expert Production pharmaceutique	<ul style="list-style-type: none"> – Qualifications et compétences Bac + 4 ou plus en pharmacie, Génie industriel ou domaine équivalent – Expérience d'au moins 5 ans dans le domaine de la production en industrie pharmaceutique – Participation à des projets de formation technique
E3 : Contrôle qualité	<ul style="list-style-type: none"> – Qualifications et compétences Bac + 4 ou plus en chimie, pharmacie ou équivalent – Expérience d'au moins 5 ans dans le domaine du Contrôle Qualité en industrie pharmaceutique – Participation à des projets de formation technique
E4 : Digitalisation	<ul style="list-style-type: none"> – Qualifications et compétences Bac + 5 ou plus en ingénierie pédagogique, technologies éducatives ou informatique – Expérience d'au moins 5 ans en conception de formations e-learning – Expérience d'au moins 3 ans dans le domaine de l'ingénierie pédagogique et de l'utilisation de LMS (Learning Management System)
E5 : Vente et conseil	<ul style="list-style-type: none"> – Qualifications et compétences Bac + 4 ou plus en marketing, commerce, ou sciences pharmaceutiques

EXPERT	PROFIL
	<ul style="list-style-type: none"> – Expérience d’au moins 5 ans dans la promotion et la distribution de produits pharmaceutiques – -participation à des projets de formation technique
Experts IMT	
E1/A : Référent technico-pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> – Qualifications et compétences (Diplôme requis) : Bac + 5 ou plus – Expérience d’au moins 10 ans dans le domaine de l’industrie pharmaceutique et l’ingénierie pédagogique – Maîtrise des standards BPF/GMP et des exigences qualité (traçabilité, documentation, conformité réglementaire)
E2/A : Production	<ul style="list-style-type: none"> – Qualifications et compétences Bac + 4 ou plus (cadre de l’industrie pharmaceutique dans le domaine de la production) – Expérience d’au moins 5 ans dans le domaine de la production en industrie pharmaceutique – Avoir participé à des projets de développement des contenus de formation
E3/A : Contrôle qualité	<ul style="list-style-type: none"> – Qualifications et compétences Bac + 4 ou plus (cadre de l’industrie pharmaceutique dans le domaine du Contrôle Qualité) – Expérience d’au moins 5 ans dans le domaine du Contrôle Qualité en industrie pharmaceutique – Avoir participé à des projets de développement des contenus de formation
E4/A : Digitalisation	<ul style="list-style-type: none"> – Qualifications et compétences Bac + 4 ou plus – Expérience d’au moins 5 ans dans le e-learning – Expérience d’au moins 5 ans dans le domaine de l’ingénierie pédagogique